L'an deux mil vingt-six le 21 septembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. CRAMER Michel, Maire.

Membres présents : Mesdames CHRISTOPHE Laëtitia, BROUSSE Émilie, EXPOSITO Johanna, RIOULT Margot BLAINVILLE Vanessa. Messieurs CRAMER Michel, DUVAL Cédric, DELALONDE Baptiste, LEGRAND Lucien, MOREL Teddy, et PLICHET Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Mme RIOULT Margot

Monsieur le Maire donne lecture des procès-verbaux des séances du Conseil municipal en date des 29 juin et 10 juillet. Les conseillers municipaux absents lors de ces séances en prennent connaissance. Après lecture, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil municipal présents.

2026/09-01 Convention scolaire entre Bacqueville-Douville sur Andelle-Houville en Vexin

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la nouvelle convention scolaire et présente les principales modifications apportées à celle-ci :
Article 5 : le montant de la participation est fixé à 938,00 € par enfant scolarisé en grande section, lorsque ceux-ci sont exceptionnellement scolarisés à Douville-sur-Andelle afin de permettre le maintien d'un effectif minimum au sein de l'école.
Article 6 : la présente convention sera tacitement reconduite au début de chaque année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de 09 voix :

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la nouvelle convention scolaire.**

2026/09-02 DM04 OP 267 Rénovation énergétique école tranche 1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de voter une décision modificative (DM04), en effet il manque 888,38€ à l'OP 267 afin de réaliser les travaux de peinture du dortoir.
Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Chapitre 23 - Article 231 OP 264 (réfection passage derrière le réfectoire)	- 1 000,00€
Chapitre 23 - Article 231 OP 267	+ 1 000,00€

Cette modification est rendue possible grâce à la marge disponible sur l'OP 264. En effet, le montant du devis signé pour les travaux de réfection du passage derrière le réfectoire est inférieur de 1 450,00 € aux crédits inscrits au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de 09 voix :

- **La Décision Modificative DM 04 citée ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.**

2026/09-03 Nomination d'un délégué Eure Normandie Numérique

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 30 mars dernier, la commune avait désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à Eure Normandie Numérique. Cependant, la préfecture de l'Eure a demandé de procéder à une nouvelle délibération. En effet, conformément à l'article 5.1.2.2 des statuts du syndicat, chaque commune membre ne doit désigner qu'un seul représentant. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir la désignation de M. CRAMER Michel, initialement choisi comme délégué de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de 09 voix :

- **De désigner M. CRAMER Michel comme délégué Eure Normandie Numérique.**

Á 19h25, M. DELALONDE Baptiste rejoint la séance. Le nombre des conseillers en salle passe de 09 à 10.

2026/09-04 Augmentation du tarif de la garderie

Monsieur le Maire détaille la tarification et les plages horaires de la garderie en comparaison avec les communes voisines. Il précise que le tarif n'a pas augmenté depuis 2021 mais les taux de fonctionnement ont augmenté de 56%. Pour compenser ce déséquilibre, Monsieur le Maire propose de fixer un nouveau tarif à 2,00€/jour (contre 1,50€ actuellement) à partir du 02 novembre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de 10 voix :

- **D'appliquer le nouveau tarif de la garderie à 2,00€/jour à compter du 02 novembre 2026 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.**

Á 20h00, Mme EXPOSITO Johanna rejoint la séance. Le nombre des conseillers en salle passe de 10 à 11.

2026/09-05 Augmentation du tarif de la cantine scolaire

Monsieur le Maire expose plusieurs changements impactant le budget de la cantine : la revalorisation des tarifs de « La Normande » depuis le 1er septembre 2026, la fin de la subvention au contrat CUI, et l'actualisation de la grille des quotients familiaux pour la cantine à 1 €. Pour faire face à ces augmentations de coûts, Monsieur le Maire propose de fixer un nouveau tarif à 4,10€ (contre 3,80€ actuellement) à partir du 02 novembre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de 11 voix :

- **D'appliquer le nouveau tarif de la cantine à 4,10€ à compter du 02 novembre 2026 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.**

Participation aux frais de cantine scolaire des communes extérieures

Monsieur le Maire propose de solliciter une participation financière des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à l'école de Douville-sur-Andelle. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour soumettre cette proposition tarifaire aux municipalités concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de 11 voix :

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à soumettre cette proposition tarifaire aux communes concernées.**

2026/09-06 Désignation délégué agent CNAS

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 30 mars dernier, le conseil municipal a désigné Mme BROUSSE Émilie comme déléguée élu CNAS. Il précise que la désignation du délégué représentant les agents de la collectivité avait été omise. Mme BENIER Sylviane propose sa candidature pour être déléguée agent CNAS de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de 11 voix :

- **De désigner M. BENIER Sylviane comme délégué agent CNAS.**

2026/09-07 Création de numéro d'héxaclé et création de l'impasse de Fontaine Guérard

Monsieur le Maire explique que l'apparition de nouvelles habitations impose de générer de nouveaux identifiants Hexaclé. Pour maintenir un adressage logique et ordonné, il propose de créer officiellement une impasse. Il demande l'approbation du conseil municipal pour acter la création de l'« Impasse de Fontaine Guérard » et valider la numérotation Hexaclé associée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de 11 voix :

- **D'accorder à Monsieur le Maire, ou son représentant de créer l' « impasse de Fontaine Guérard » et la numérotation Héxaclé associée.**

Création d'emplacements pour des poubelles collectives

M. le Maire explique aux conseillers que, pour plusieurs habitants, la configuration de leur logement oblige à traverser l'intérieur de la maison pour rentrer les poubelles. C'est pourquoi ces résidents demandent l'autorisation de laisser leurs bacs dans la rue. Cependant, pour des questions évidentes de propreté et d'esthétique de notre commune, cette demande ne peut pas être acceptée. C'est dans ce contexte que M. DUVAL Cédric a mené l'étude suivante afin de trouver une solution adaptée : un emplacement sur le parking Henri Kratz et/ou un emplacement sur le parking Lucien Nicolas. Après de longs échanges, aucun accord n'a été trouvé**.** Le conseil a donc décidé de lancer une phase de test de plusieurs semaines pour observer la situation sur le terrain et vérifier si cela ne dégrade pas la propreté du secteur.

Questions diverses :

-Présentation d'ATCHOUM : dispositif mettant en relation passagers et conducteurs bénévoles, ouvert à toutes les personnes sans solution de mobilité, sans horaires fixes. Paiement en ligne ou avec les tickets mobilités vendus dans différents points de vente au sein de la communauté de communes Lyons -Andelle.

-Mme Johanna EXPOSITO signale le problème récurrent des chiens errants au niveau de la rue de l'Aubépine. Elle précise que ces animaux divaguent régulièrement sur la voie publique, éventrant les sacs poubelles et en dispersant le contenu.

-Mme Margot RIOULT fait un point sur la mise à jour du site internet (rubriques actualisées et nouvelles photos). Elle soumet l'idée de mettre en avant les entrepreneurs et commerçants de Douville-sur-Andelle à travers des interviews publiées sur le site et dans le bulletin municipal.

Fin de séance : 21h50